

Compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2019

Présents : AUMONIER Gabriel, BERRIER Alain, CARDOSA Gérard, CIOLFI Christine, FORET Gérard, FRACHON Marie-Dominique, MONTY Florence, SERRAT Etienne et SOLE Marie-Odile.

Absents : AUCOURT Franck, DUBOIS Stéphanie, ECHALLIER Marilyn, et MARGUIN Daniel.

Absents ayant donné Pouvoir : CHIRON Valériane à FRACHON Marie-Dominique, LOUIS Bernard à FORET Gérard et PINTADO Jacques à AUMONIER Gabriel

Soit 9 présents et 12 votants.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h15 par M le Maire.

Mme FRACHON Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 7 décembre 2018 à l'unanimité des présents aux deux séances.

DELIBERATIONS

Point n°1 : Opposition au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée afin de reporter la date du transfert intercommunal des missions relatives à la compétence eau.

Le Maire rappelle que la compétence eau comprend les eaux usées, pluviales et potable.

La CCDSV exerce déjà la compétence assainissement.

Suite à la fusion des 4 syndicats d'eau potable Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne pour donner naissance au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône (SEPBDS) ce dernier gère l'eau potable et les communes conserve la gestion de l'eau pluviale. Cependant afin d'être tout à fait en conformité avec la Loi NOTRe de 2015, les communes doivent se prononcer sur le non transfert de la compétence eau à la CCDSV pour les raisons précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (12 VOIX),

Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence eau à la communauté de communes Dombes Saône Vallée dès le 1er janvier 2020 ;

Rappelle que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;

Réaffirme que la communauté de communes – qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution - n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire ;

- **DECIDE** en conséquence d'approuver l'opposition au transfert de la compétence eau à la communauté de communes Dombes Saône Vallée au 1er janvier 2020.

Point n°2 : Avis sur la modification des statuts de la CCDSV

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 17 décembre 2018, a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Une mise en cohérence de ces statuts avec les dernières évolutions législatives s'avère en effet nécessaire. Cette modification des statuts est également l'occasion d'une mise à jour et d'une clarification des compétences de la CCDSV.

L'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification des statuts doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la CCDSV représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La décision de modification est prise ensuite par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

MD Frachon fait remarquer que dans ce projet il est toujours question de la voie ferrée entre Lyon et Trévoux alors que la CCDSV travaille déjà sur un BHNS (Bus à haut niveau de service).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (12 VOIX),

- ✓ **APPROUVE** le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée présenté.

Point n°3 : Exécution anticipée de dépenses d'investissement du budget général 2019

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : **Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)** : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale **peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.** L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 731 602,37 € - 104 400 € = 627 202,37 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 156 800,59 € (< 25% x 627 202,37 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont notamment les suivantes (pour un montant total de 128 160 € TTC) :

Voiries – Réseaux :

- Travaux de séparatif de réseaux Clef Germain (Délibération N°06-2018-33 du 20 juillet 2018) pour un montant estimé de 14 500 € HT, soit **17 400 € TTC**.(Article 21538)
- Travaux de mise en sécurité et en accessibilité d'une portion de la rue des écoles (RD88a de l'intersection avec la grande Rue au chemin du Picou), notamment les frais d'études dont la maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 4 800 € HT, soit **5 760 € TTC**(art 2031 - nouvelle opération 344).

Bâtiments :

- Rénovation et agrandissement salles associatives : **102 000 € TTC**(en plus des RAR) sur l'opération 328 article 21318 (autres bâtiments publics).
- Cour école maternelle : **3 000 € TTC**(art 2135)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,

- ✓ **ACCEPTE** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus et dans la limite d'un montant de 156 800,59 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus par anticipation du vote du budget primitif 2019
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019

TRAVAUX :

- G Foret :

la semaine prochaine l'éclairage commandé au SIEA sera installé Place de la Pharmacie.

Salle n°2 : le comité de pilotage se réunit le 29 janvier : A Berrier fait référence à la question sur l'aérovoltaïque (système permettant de récupérer et renvoyer l'air chaud produit par un panneau photovoltaïque dans le bâtiment) posée par un membre du comité.

G Aumonier s'est renseigné auprès du SIEA. Il y aurait des soucis d'étanchéité et de rentabilité pas assez importante au vu du surcoût de ce type d'installation.

Un courrier du SIEA va arriver pour proposer de faire une demande de subvention pour l'isolation des combles perdus. Les bâtiments municipaux seront inspectés dans ce sens.

Une réflexion sur un projet de photovoltaïque sur d'autres toits communaux va être engagée.

RAPPORT des DELEGATIONS et INFORMATIONS DU MAIRE au CONSEIL MUNICIPAL

G. Cardosa donne lecture des décisions du maire.

| DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL | | | | | | |
|---|-------------------------|--------------------------------|------------|------------|-----------|------------|
| NO CDE | FOURNISSEUR | OBJET | DATE | MONTANT | SUIVI PAR | ENVOI |
| 2018/69 | API | LOC NACELLE | 07/12/2018 | 300,00 € | GC | 07/12/2018 |
| 2018/70 | DG PROMO | PANNEAUX | 07/12/2018 | 213,60 € | MOS | 11/12/2018 |
| 2018/71 | PFA PERRIER France AUTO | REPARATION PORTE | 07/12/2018 | 420,00 € | GC | 11/12/2018 |
| 2018/72 | BET HUGUET | ETUDE OPTIMISATION CHAUFFAGE | 11/12/2018 | 444,00 € | GF | 13/12/2018 |
| 2018/73 | PFA | CONTRAT 2019 | 12/12/2018 | 456,00 € | GC | 13/12/2018 |
| 2018/74 | VERT DESHY | GRANULES | 13/12/2018 | 1 265,00 € | | |
| 2018/75 | FCH | PRODUITS D'ENTRETIEN | 14/12/2018 | 664,38 € | GC | 14/12/2018 |
| 2018/76 | ROBELIN Bruno | CLOTURE + RAMPE | 18/12/2018 | 2 570,00 € | GC | 18/12/2018 |
| 2018/77 | MG Fil Conseil | AMO renouvellement marché info | 27/12/2018 | 4 656,60 € | GA / ES | 27/12/2018 |
| 2019-01 | QUATRE SAISONS | TONTES 2019 | 10/01/2019 | 1 983,20 € | GC | 10/01/2019 |
| 2019-02 | DUCLUT | ENTRETIEN DIV BAT | 11/01/2019 | 4 694,26 € | GC | 11/01/2019 |
| | VERT DESHY | GRANULES | 14/01/2019 | 1 771,00 € | GC | 14/01/2019 |
| 2019-03 | FCH | PRODUITS D'ENTRETIEN | 17/01/2019 | 1 860,24 € | GC | 17/01/2019 |

URBANISME

G Aumonier signale une avancée sur le dossier dit du Clos Cèrès puisque la SCI est autorisée à procéder à la vente de ses parcelles. 5 estimations vont être faites. Le projet reste le même : habitation avec commerces en rez-de-chaussée. A noter que nos commerçants se disent toujours intéressés par le projet.

| DECISIONS DU MAIRE DIA PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL | | | | | |
|---|--------------|--|-----------------------------|-------------------|------------------|
| N° d'ordre | Date demande | Parcelle | Adresse | Superficie | Nature |
| 27 | 05/12/18 | B1692; 1693; 1699 et Z764 | 121 impasse des Eglantiers | 1159 m2 | Maison + Terrain |
| 28 | 27/12/18 | B1441 | 101 ch du Cimetière | 1 001 m2 | Maison + Terrain |
| 29 | 28/12/18 | B1752 et 1769 | 367 Grande Rue | 205 m2 | Maison + Terrain |
| 1 | 09/01/19 | B119; 120 et 121 | 128 rue des écoles | 1 001 m2 | Terrain |
| 2 | 16/01/19 | B1090-91-92; 1288-89-92-93, 1512 et 1514 | 82 Chemin de la clé Germain | 2 316 m2 | Terrain |
| 3 | 16/01/19 | Zc 589; 593 et 596 | 930 grande rue | 812 m2 | Terrain |
| 4 | 18/01/19 | B119; 120 et 121 | 128 rue des écoles | 335 m2 (division) | Maison + Terrain |

Lecture des DIA (décision de ne pas préempter lors de la vente d'un bien).
Mr le maire signale que la CCDSV va relancer le PLUi (PLU intercommunal).

COMMUNICATION

MO Solé parle du bulletin dont nous venons de finir la première relecture et montre l'ébauche. Il paraîtra bientôt, le retard est dû au fait que nous avons changé d'imprimeur. Nous avons dû nous adapter à de nouvelles méthodes de travail et ce prestataire est fermé pour Noël. Le bulletin doit se préparer toute l'année. Cette consigne a été donnée aux associations lors de la réunion du comité des fêtes de la semaine dernière. Les conseillers sont également invités à contribuer à cette publication.

ENVIRONNEMENT

Les panneaux du programme Zéro phyto sont commandés. MO Solé travaille aussi à l'élaboration d'un petit document qui sera donné avec le bulletin afin de lancer un comité de fleurissement. E Serrat évoque la possibilité de demander un label zéro phyto. A étudier.

ENFANCE JEUNESSE

MD Frachon présente les 3 projets du CME : fête du film, affiche pour alerter sur l'état de la planète et l'action caritative au profit de l'association handi'chiens. Les enfants souhaitent récupérer des vêtements et objets qu'ils vendront lors de la brocante de la 5.

M le maire évoque la cantine de Saint Didier qui est en self-service et sert 200 repas par jour. C'est une option à voir pour Misérieux.

FINANCES

M le maire fait le point sur l'année écoulée. Les mesures budgétaires prises ont porté leurs fruits.

Fonctionnement :

Recettes : 1 113 513 € (38 456 € de plus que le prévisionnel)

Dépenses : 840 476 € (environ 30 000€ de moins que prévisionnel)

Investissement :

Recettes : 411 887 € (dont 41 700€ de taxe d'aménagement)

Dépenses : 264 995 €

Par contre une nouvelle moins bonne, le FCTVA ne nous a pas été versé en 2018 par manque de temps des services de l'Etat (le versement aura lieu en 2019 pour un montant prévisionnel de 140 000 €).

Néanmoins, il convient de noter que la CAF (capacité d'autofinancement) nette est redevenue positive à hauteur de 67 487 €.

La date de la prochaine réunion de la commission finances est fixée au 29 janvier 2019.

Syndicat d'Eau Potable

G Foret a assisté à l'AG du syndicat dans sa nouvelle composition SEPBDs).

Election de M. Muneret (maire de Dompierre) comme président.

12 vice-présidents ont été élus pour une meilleure représentativité de chacun des 4 anciens syndicats.

A noter que les 3 plus petits syndicats représentent 60% des communes et que le nôtre est fort de 60% des abonnés.

SMICTOM

E Serrat était à la dernière AG lors de laquelle le règlement a été modifié fixant à 50 le nombre de passages gratuits pour les particuliers. Le Statut professionnel a été redéfini à cette occasion.

2 journées de collecte de l'amiante pour les particuliers ont été fixées : les vendredi 12 avril et 18 octobre 2019.

MD Frachon fait remarquer que les jours et horaires choisis ne sont pas pratiques pour les personnes qui travaillent.

DIVERS

Concernant le grand débat national, M le maire a fixé une réunion publique le vendredi 1^{er} mars à 20h à la salle des fêtes. Il faut en informer la population.

Le Préfet a validé par arrêté la liste des membres de la commission électorale désormais composée de conseillers municipaux.

G Aunmonier signale que les travaux de la Clé germain avancent bien. Un avaloir supplémentaire est à prévoir.

MO Solé signale que le Formans est peu alimenté en eau de plus cette eau n'est pas très claire.

Ce problème semble venir de la station d'épuration d'Ars.

C Ciolfi dit qu'il serait intéressant de mettre à disposition sur notre site internet le film présenté sur les travaux de dérasement faits à Cibeins. Le maire répond que c'est en cours mais il y a un problème technique avec le film.

G Cardosa informe le conseil sur l'effraction constatée au Picou ce jour. Vol de tables et bancs et casse de 2 portes.

Il remercie A Berrier, JM Perraud et M Clugnet d'avoir ramassé des pneus déposés sur la commune.

A Berrier a corrigé le budget sur le site internet.

Fin de séance à 22h00.

La secrétaire
M Dominique FRACHON

Le Maire
Etienne SERRAT

Affiché le : 29 janvier 2019.